



Lettre d'accord indivisaires pour vente maison

Par **clcrl**, le **29/01/2024** à **14:07**

Bonjour, suite au décès de mon père qui avait fait une donation partage entre ses 2 enfants , je suis propriétaire de 80% d'une maison. Mon frère est décédé depuis plus longtemps. Sa veuve est usufruitère des 20% et ses enfants sont nu-propriétaires de ces 20%. Je souhaite vendre cette maison et pour cela demander leur accord à mes neveux, héritiers, et à me belle-soeur. Voici mes questions :

Sont-ils tous individaires ?

Dois-je mentionner un prix minimal de vente dans la lettre d'accord (et cela est-il bloquant si j'obtiens une offre d'achat inférieure)

Puis je leur demander une procuration pour signer un mandat de vente avec une agence immobilière ? c'est en effet moi qui m'occupe de toutes les démarches depuis le décès de mon père.

Merci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **29/01/2024** à **18:14**

bonjour,

la maison est en indivision entre vous et votre belle-soeur et ses enfants.

pour vendre un bien en indivision, il faut l'accord de tous les indivisaires.

donc avant de mettre en vente cette maison qui ne vous appartient que partiellement, vous devez obtenir l'accord de votre belle-soeur et de ses enfants.

salutations